

Compte rendu de la séance du 31 juillet 2020

Sophie ABLONDI Jean-Paul BARD Jean-Pierre BARD Pierre BARTHELEMY Jean-Marc
BEYSSAC Claudius BLANC Eglantine CHARBONNEL Kévin COURTINEL Colette
FERRAND Sofiane GHILAS Thierry GIRAUDON Magali PERRIER Jean-Michel PITIOT
Fernand BUY Michel CANET

Secrétaire(s) de la séance:
Sofiane GHILAS

Ordre du jour:

- Approbation des précédents conseils
- Vote budget CDL
- Nomination membres CCID
- Projet étude RD 498
- Tarif garderie
- Nomination membre Commissions d'Attribution Numérique des Logements
- Nomination représentant JAMETON
- Avenant convention ADMR
- Participation citoyenne
- Pavoiser les monuments
- Travaux école
- Renseignements divers
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du budget 2020 : Centre de loisirs (DE 310 2020)

Madame le Maire présente le budget primitif pour l'année 2020 à l'assemblée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- **APPROUVE** le budget présenté

Ont signé au registre tous les membres présent.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (DE 311 2020)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que conformément à l'Article 1650-1 du Code Général des Impôts, la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.), prévue dans chaque Commune est composée de 6 Commissaires Titulaires et de 6 Commissaires Suppléants.

Ces Commissaires sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les Commissaires doivent être de Nationalité Française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission et un Commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- dresse une liste de 24 noms (Liste jointe en Annexe).
- demande à Monsieur Le Directeur Départemental des Finances Publiques de désigner 6 Commissaires Titulaires et 6 Commissaires Suppléants,
- demande à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

Ont signé au Registre tous les Membres présents.

Projet étude RD 498 (DE 312 2020)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la RD 498 qui consiste à installer deux ralentisseurs sur la RD 498. Elle leur présente le projet de convention avec Loire Forez agglomération pour l'étude de celui-ci.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** de signer la convention avec Loire Forez agglomération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Tarifs garderie (DE 313 2020)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la garderie scolaire. Pour rappel les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 étaient:

Nbre d'enfants	Tarif en fonction des Quotients familiaux 2019/2020							
	0 à 400		401 à 800		801 à 1100		1101 et +	
	annuel	trimestriel	annuel	trimestriel	annuel	trimestriel	annuel	trimestriel
1	170,00 €	56,67 €	202,00 €	67,33 €	221,00 €	73,67 €	244,00 €	81,33 €
2	213,00 €	71,00 €	245,00 €	81,67 €	278,00 €	92,67 €	287,00 €	95,67 €
3	256,00 €	85,33 €	288,00 €	96,00 €	311,00 €	103,67 €	333,00 €	111,00 €
Tarif horaire	0 à 400		401 à 800		801 à 1100		1101 et +	
	1,30 €		1,90 €		2,50 €		3,10 €	

Madame le maire propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2020-2021:

Nbre d'enfants	Tarif proposé en fonction des Quotients familiaux							
	+ 1,5%				+ 2,5%			
	0 à 400		401 à 800		801 à 1100		1101 et +	
	annuel	trimestriel	annuel	trimestriel	annuel	trimestriel	annuel	trimestriel
1	172,55 €	57,52 €	205,03 €	68,34 €	226,53 €	75,51 €	250,10 €	83,37 €
2	216,20 €	72,07 €	248,68 €	82,89 €	284,95 €	94,98 €	294,18 €	98,06 €
3	259,84 €	86,61 €	292,32 €	97,44 €	318,78 €	106,26 €	341,33 €	113,78 €

	+ 10 cts / heure		+ 20 cts / heure	
Tarif	0 à 400	401 à 800	801 à 1100	1101 et +
horaire	1,40 €	2,00 €	2,70 €	3,30 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 1 abstention d'AUGMENTER les tarifs de la garderie comme ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Nomination membre Commission d'Attribution Numérique des Logements (DE 314 2020)

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il faut nommer un membre pour la Commission d'Attribution Numérique des Logements. Elle propose sa candidature pour être nommé.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

- de NOMMER Colette FERRAND membre.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Nomination représentant JAMETON (DE 315 2020)

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il faut nommer un représentant pour la Piste Forestière de Jameton.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

- de NOMMER Monsieur BLANC Claudius représentant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Avenant à la Convention de partenariat avec l'Association locale ADMR d'Usson en Forez (DE 316 2020)

Madame Le Maire rappelle la Convention de Partenariat signée avec l'Association locale A.D.M.R. d'Usson-en-Forez, pour le maintien du Service de Portage de Repas à domicile, aux bénéficiaires de la Commune d'Estivareilles.

En 2019, l'A.D.M.R. avait demandé une subvention à hauteur de 1,21 €/Habitant. Pour 2020, elle propose un Avenant à cette Convention puisque le montant demandé est de 1,21 €/Habitant soit la somme de 830,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame Le Maire à signer l'Avenant à la Convention de Partenariat avec l'Association locale A.D.M.R. d'Usson-en-Forez, pour le maintien du Service de Portage de Repas.
- DECIDE de verser une Subvention à hauteur de 1,21 €/Habitant, soit 830,00 €, pour l'Année 2020.

Ont signé au Registre tous les Membres présents.